



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Besoins et attractivité du métier d'AESH

Question écrite n° 13196

Texte de la question

M. Christophe Barthès attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation particulièrement préoccupante des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), dont le rôle est pourtant essentiel dans l'accompagnement quotidien des enfants les plus vulnérables. Acteurs de terrain indispensables, les AESH permettent aux élèves en situation de handicap d'accéder aux apprentissages, à la vie sociale et à une autonomie indispensable à leur développement. Ils constituent ainsi l'un des piliers de l'école inclusive. Pourtant, des dizaines de milliers d'élèves demeurent encore privés de cet accompagnement, notamment dans les territoires ruraux, aggravant les inégalités et la détresse des familles. Cette carence résulte largement d'un manque de recrutement, lui-même lié à la précarité persistante du statut des AESH, à une rémunération insuffisante et à des conditions d'emploi peu attractives. L'étude d'une proposition visant à reconnaître à ces personnels le statut de fonctionnaire de catégorie B au Sénat s'est soldée par un rejet et ce pour diverses raisons. Mais cette inscription à l'ordre du jour illustre l'absence de réponse structurelle à cette crise des AESH. Dans ce contexte, il lui demande quelles mesures concrètes le Gouvernement entend mettre en œuvre afin de sécuriser le statut des AESH, revaloriser leur rémunération et renforcer leur formation, condition indispensable pour garantir une véritable égalité des chances et assurer le respect des droits fondamentaux des enfants en situation de handicap et de leurs familles.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Barthès](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13196

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2026](#), page 1606